MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 10 mai 2022

Séance du Conseil Général du 21 juin 2022

Préavis municipal n° 4/2022
relatif aux comptes communaux 2021 et
au rapport de gestion de la Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le contrôle de la comptabilité communale exercé par la Fiduciaire Lambelet, les 6 avril et 28 avril écoulés, les comptes, le bilan et le rapport de la fiduciaire ont été remis à la Commission de gestion du Conseil général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 400'137.00 L'exercice est bouclé avec un excédent de produits de CHF 16'152.68 après les provisions et attributions suivantes :

- Amortissement immeubles productifs	CHF	90'000.00
- Attribution au fonds de rénovation Collège La Pra	CHF	10'000.00
- Attribution au fonds de rénovation pour bâtiment du Rionzier	CHF	10'000.00
- Attribution au fonds de rénovation du Refuge	CHF	620.00
- Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	CHF	450'000.00

La situation comptable actuelle, une fois encore favorable à la Commune, mérite les explications globales suivantes :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 574'880.00 ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 554'373.64, soit une légère diminution qui s'explique de la manière suivante :

10 Administration générale – Autorités

Le budget de ce groupe comptable prévoyait un excédent de charges de CHF 120'100.00 et a été finalement bouclé avec un excédent de charges de CHF 126'069.70, une légère augmentation des vacations et traitements et due au fait que les charges diverses des autorités ont été plus élevées.

11 Administration générale – Administration

Ce groupe prévoyait un excédent de charges de CHF 446'580.00 ; ont été dépensés CHF 489'691.36.

Le compte entretien-achat et maintenance informatique n'a été pas été complété selon le budget et les honoraires et frais d'expertises ont été moindres.

Le compte de la maintenance du site communal (110.3151.02) enregistre un excédent de charges de CHF 400.00.

Pour rappel, lors du conseil du 29 septembre 2020, la municipalité avait demandé que deux conseillers (M. Riccardo de Filippo et M. Jonathan Zosso) participent à la refonte du site communal. Suite à la séance de revue, M. Barbay a amélioré notre site selon les désirs du groupe de travail.

15 Affaires culturelles et de loisirs – Écoles de musique

La participation communale à la FEM (fondation pour l'école de musique) représente CHF 9.50 par habitant.

2 FINANCES

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 3'667'580.00. Il enregistre finalement un excédent de produits de CHF 4'046'367.97 ; hausse qu'il faut analyser de la manière suivante :

21 Finances – Impôts

D'une manière générale, il faut relever que l'excédent de produits est supérieur au montant de la prévision du budget 2021. Ont substantiellement contribué à ces recettes en hausse :

-
- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune
- L'impôt spécial sur les étrangers
- L'impôt sur les gains immobiliers

En comparant les 7 dernières années l'impôt sur le revenu, (qui représente encore le 53% des produits financiers de la commune) on observe des variations très importantes de cet impôt ce qui ne facilite pas la tenue du budget et des prévisions de la péréquation directe et indirecte.

2015 CHF 2'290'663.55
2016 CHF 3'106'525.78 (+ 3.,6 %)
2017 CHF 3'371'531.29 (+ 8.5 %)
2018 CHF 2'936'622.43 (-12.9 %)
2019 CHF 3'512'488.36 (+ 19.6 %)
2020 CHF 3'021'458.91 (-13.9 %)
2021 CHF 3'291'209.54 (+ 15.5%)

22 Service Financier

Les charges cantonales du fonds de péréquation ont été de CHF 1'660'260.00, en augmentation de CHF 152'149.00 par rapport aux charges payées en 2020.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 183'792.00. Le groupe enregistre finalement un excédent de produits de CHF 118'200.21, une diminution qui s'explique de la manière suivante :

31 Terrain

Par convention, la Commune de Féchy paie un forfait de CHF 5'000.00 par année pour l'utilisation d'une ligne de tir au stand de tir propriété des Communes d'Essertines-sur-Rolle et de Gimel. Cette convention prévoit une participation ou amortissement lors des réfections des installations qui explique le dépassement de CHF 2'220.00 non prévus au budget.

32 Forêts et pâturages

Forêts, achat de plants et plantations :

Le compte 3134.00 enregistre un excédent de charges principalement dû à l'extension de nos chênaies.

Cet excédent est compensé par une recette extraordinaire de CHF 3'000.00 versée au compte 4319.00, subside de la fondation Almighty Tree pour la plantation de chênes, ainsi que par le subside cantonal pour les soins aux jeunes peuplements en augmentation de CHF 8'775.50 versé au compte 4510.00.

Frais divers, inventaire, centre régional - Couvert des Ursins :

La Municipalité a décidé de construire un couvert adossé à l'ancien cabanon des bûcherons de Féchy aux Ursins. Cette décision reflète l'attrait grandissant de nos forêts aussi bien pour les promeneurs ainsi que pour les écoles venant régulièrement faire des classes « nature » avec l'aide de M. Martignier, notre garde forestier.

Cette construction, au coût global de CHF 26'878.50, a impacté les comptes 3146.00 et 3199.00.

La vente de bois est en augmentation de CHF 23'866.20 par rapport au budget.

35 Bâtiments communaux

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 218'295.00. Finalement un excédent de produit de CHF 139'741.39 a été enregistré avec les explications suivantes :

351 : Bâtiment communal du Saugey

Le lave-linge de l'immeuble a dû être remplacé après plus de 25 ans d'utilisation pour un montant de CHF 3'990.00.

Profitant d'un changement de locataire, le studio a été entièrement repeint, le frigo changé.

352 : Auberge communale, grande salle, locaux divers

Les anciens locaux de la bibliothèque ont pu être mis à disposition de la société fezzolane FezzOlinO. La cloison entre les deux locaux a été abattue, les murs ont été repeints ; un nouveau revêtement de sol posé par les membres de la société.

Le réseau Wi-Fi a été installé dans les locaux de l'USF afin de pouvoir offrir une connexion internet aux utilisateurs du foyer et de la grande salle.

Comme en 2020, la Municipalité a renoncé à encaisser les loyers des mois de fermeture imposée de l'Auberge communale.

353 : Ancien Collège

Une première année d'exploitation montre que les estimations des coûts liés aux assurances et à l'énergie avaient été surestimées.

355 : Bâtiment en Rionzier

La transformation du bureau en studio a engendré des coûts non prévus au budget et compensés par un prélèvement sur le fonds de rénovation.

356 : Collège La Pra

Le compte 3141.00 montre un dépassement par rapport au budget qui s'explique par la nécessité des travaux suivants :

- remplacement de détecteurs de mouvement de l'éclairage ;
- réparation de la porte coupe-feu ;
- entretien exceptionnel de la chaudière ;

357 : Refuge

La destruction des toilettes sèches du refuge par la chute d'un arbre a impacté les comptes 3199.00 et 4319.00. La reconstruction a été entièrement prise en charge par l'ECA.

4 TRAVAUX

Ce groupe de comptes qui comporte les routes, les ruisseaux, la voirie, les transports publics, les parcs, le cimetière, les fontaines, les ordures ménagères, les déchets et l'épuration, prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 378'268.00, il enregistre finalement un excédent de charges augmenté à CHF 398'955.96.

43 : Routes, ruisseaux et voirie

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 250'172.00 Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 242'332.81 qui s'explique de la manière suivante :

Éclairage public :

Dû à la mise en service début 2022 de l'éclairage public en technologie LED, la diminution budgétée au compte 3120.00 n'a pas été aussi importante que prévue. Celle-ci est malgré tout d'environ 30%.

Le compte 3143.00 présente un non-dépensé d'environ CHF 8'000.00 Cette somme était prévue pour le contrôle obligatoire des mâts lumineux, contrôle reporté par l'installation de l'éclairage en technologie LED.

Entretien des routes et surfaçages :

Le compte 3142.00 enregistre un excédent de charge de 12% (CHF 12'359.60) dû au changement de l'éclairage du trottoir de la route de l'Etraz, non prévu cette année mais demandé depuis tellement longtemps que nous avons profité du changement de l'éclairage public par l'entreprise Dexa pour leur demander ce supplément de travail « dans l'élan ».

44 : Parcs, promenades et cimetière

Le compte 3145.00 enregistre un excédent de charge de CHF 6'901.00, principalement dû à la taille du tilleul de la place du Saugey et les travaux effectués au cimetière pour l'élargissement du chemin.

45 : Ordures ménagères et déchets

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 21'967.00. Le compte a finalement enregistré un excédent de charges de CHF 33'014.40, qui s'explique de la manière suivante :

La pose d'un Molok supplémentaire aux Cassivettes a marqué ce groupe de comptes 45. En effet, depuis l'installation des conteneurs il a toujours été constaté des sacs déposés à l'extérieur de ceux-ci et ce plus particulièrement aux Cassivettes. Si l'on prend en considération le nombre de ménages et le nombre d'habitants du quartier, on ne peut que constater qu'un Molok supplémentaire y était nécessaire.

46 : Réseaux d'égouts et d'épuration

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 6'600.00. Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 19'043.65, qui s'explique de la manière suivante :

- les entretiens des égouts et des canalisations ont été limités à des travaux de curages et de petites réparations des ouvrages.
- les frais de fonctionnement de la STEP pour la commune de Féchy sont de CHF 232'322.05, soit en sensible diminution par rapport aux coûts estimés dans le budget. Néanmoins les frais de fonctionnement de la STEP intercommunale à Perroy sont en hausse par rapport à l'année 2020, vu que l'AIEE a pu de nouveau avoir les postes des exploitants complétés.

Des différences entre l'encaissement des taxes et les frais à payer à la STEP font apparaître des écarts importants, mais qui s'équilibrent si pris sur plusieurs années.

Nouvelles constructions : L'encaissement de taxes d'introduction supérieures aux montants du budget a eu lieu cette année. Ces taxes sont difficiles à prévoir dans un budget.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 482'562.00 ; il a été en augmentation et enregistre un excédent de charges de CHF 492'470.25, soit une légère hausse qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'élèves en 2021.

51 Enseignement primaire et secondaire

La clé de répartition des charges de l'enseignement primaire et secondaire est tributaire du nombre d'élèves fezzolans, avec 93 enclassés en décembre 2021, et du chiffre officiel de la population de 869 au 31 décembre 2020, ce qui augmente l'excédent de charges d'environs CHF 10'000.00.

6 POLICE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 233'689.00 ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 229'374.75 soit une faible différence qui s'explique principalement par léger un recul des frais du SDIS Etraz-Région.

7 SECURITE SOCIALE

Ce groupe de comptes englobant tous les comptes de la prévoyance sociale et de la santé publique prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 2'582'110.00 ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 2'473'240.90, qui s'explique principalement par des décomptes favorables à la Commune de la péréquation indirecte, de l'AJEMA (Accueil de Jour de l'Enfance de Morges et Aubonne) et d'une légère rétribution de la part de l'État pour la prévoyance sociale de 2020.

Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis de la Municipalité n° 4/2022 du 10 mai 2022,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le préavis n° 4/2022 portant sur les comptes communaux de l'exercice 2021 ;
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
3. d'approuver le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2021 de la Fiduciaire Lambelet ;
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion-finances.

Approuver en séance de Municipalité le 10 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic | la secrétaire

Andreas Meyer | Katyla Labhard